



GROSMAGNY

BULLETIN MUNICIPAL 2012

Sommaire :

- *Le mot du Maire, p. 2*
- *Budget 2011, p. 3*
- *Chiffres et statistiques financiers, p. 4 et 5*
- *Déneigement.....suite , p. 6*
- *Optymo à la demande, p. 6 et 7*
- *WIFIMAX, p. 7*
- *Recensement 2012, p. 8 à 10*
- *Etat-civil, p. 11*
- *Travaux réalisés, p. 12 et 13*
- *Eoliennes... encore et toujours ! p. 14 à 19*
- *Adieu Madame..., p. 20 à 22*
- *L'apiculture à GROSMAGNY, p. 23*
- *Le monument de la Croix des Mobiles de 1870, p.24*
- *Le récit du combat de GROSMAGNY, p. 25 à 32*

Le mot du Maire

Il est bien morne, ce début d'année 2012 !

Pas une heure ne passe, sans que les médias ne nous distillent un lot de mauvaises nouvelles : crise monétaire, perte du triple A, naufrage de paquebot, guerre en Syrie, soldats Français tués en Afghanistan, précarisation des conditions de vie..... et tout ceci dans la droite file de ce que nous avons connu en 2011.

Il y aurait vraiment de quoi avoir le moral au plus bas si nos amis grecs n'étaient pas là pour nous montrer qu'il y a bien pire que chez nous. Et par là même, confirmer la véracité des propos de nos gouvernants, quand ils nous expliquaient, il y a quelques semaines, que grâce à leur action, la France était sortie de la crise en meilleur état que ses voisins.

Dans trois mois auront lieu dans notre pays, 2 scrutins essentiels. Ces moments d'expression démocratique sont généralement synonymes de période d'espoir, de parenthèse plus ou moins positive.

Espérons que cette fois encore il en sera ainsi et que la parenthèse mettra longtemps à se refermer.

Et puis il y a le village, notre chez nous, le cadre dans lequel nous vivons, ce havre de paix que nous avons hâte de rejoindre après une journée de labeur, cet environnement si apaisant et si protecteur.

Je suis convaincu qu'il est du devoir de l'équipe municipale de faire en sorte que notre village demeure ce lieu privilégié où la qualité de vie et la protection de l'environnement ne sont pas que des mots.

Bonne Année 2012 !

Budget 2011

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>310 774</u>
1 Charges à caractère général (**)	149 101	
2 Charges de personnel	39 010	
3 Autres charges de gestion courante (**)	55 549	
4 Charges financières	6 500	
5 Charges exceptionnelles et imprévues	13 913	
6 Virement à la section d'investissement	35 298	
7 Atténuation de produits	11 403	
(*) fluides, entretien, assurances, etc...		
(**) indemnités des élus, contributions aux organismes extérieurs : SDIS, syndicats, intercommunaux, etc...		
<u>RECETTES</u>		<u>310 774</u>
1 Produits des services - coupes de bois	15 000	
2 Produits des services - autres	2 490	
3 Impôts et taxes - contributions directes	103 080	
4 Impôts et taxes - autres	23 000	
5 Dotations et participations	100 618	
6 Autres produits de gestion courante	300	
7 résultat antérieur reporté	66 286	

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>289 538</u>
1 Terrains et plantations	6 600	
2 Voirie	83 438	
3 Enfouissement réseaux	176 000	
4 Matériel	1 500	
5 Remboursement d'emprunts	22 000	
<u>RECETTES</u>		<u>289 538</u>
1 Subventions	40 728	
2 Remboursement TVA	8 290	
3 Virement de la section de fonctionnement	35 298	
4 Report excédents d'investissement antérieurs	205 222	

Chiffres et statistiques financiers (année 2011)

(Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 561 habitants)

Les différents pourcentages des 4 taxes qui composent les impositions directes

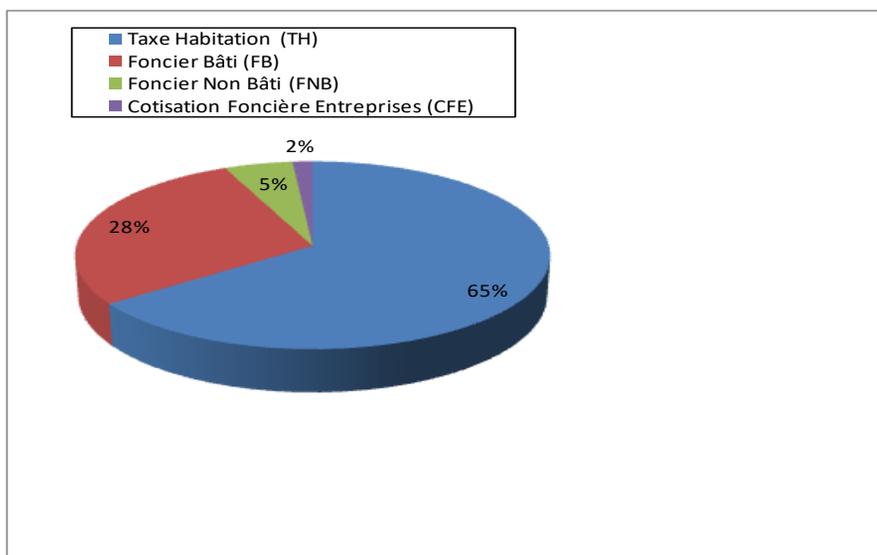
COMMUNE	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Grosmagny	12,40	9,14	47,34	14,77
Belfort	16,80	19,00	82,83	-
Eloie	10,40	16,10	46,12	-
Etueffont	11,68	12,55	51,39	11,40
Petitmagny	13,00	10,41	72,67	12,96
Rougegoutte	9,94	9,66	48,53	-
Moyenne département	12,70	14,17	43,90	16,46

Ces 4 taxes, suivant les communes n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes. Montants exprimés en euros.

TAXES	Taux à GROS MAGNY	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe Habitation (TH)	12,40	66 997,00 €	65,00
Foncier Bâti (FB)	9,14	29 230,00 €	28,36
Foncier Non Bâti (FNB)	47,34	5 302,00 €	5,14
Cotisation Foncière Entreprises (CFE)	14,77	1 551,00 €	1,50
TOTAL		103 080,00 €	

103 080 € représente la somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune.

Répartition des 4 taxes perçues par la commune de Grosmagny



Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	Plus basse	Plus haute	Rappel Grosogny
Taxe Habitation	4,23 Bourogne	22,14 Joncherey	65,00
Foncier Bâti	2,74 Felon	19,00 Belfort	28,36
Foncier Non Bâti	8,09 Cravanche	99,03 Méziré	5,14
Cotisation Foncière des Entreprises	9,67 Felon	28,08 Vellestot	1,50

Les différents pourcentage de répartition des impositions directes

Taxes	Plus petit	Moyenne	Plus grand	Rappel Grosogny
Taxe Habitation	14,33 Fontaine	48,83	74,98 Felon	65,00
Foncier Bâti	13,28 Lamadeleine	49,20	83,04 Fontaine	28,36
Foncier Non Bâti	0,18 Cravanche	1,47	50,03 Lamadeleine	5,14
Cotisation Fonc. des Etps	0 Lamadeleine & Riervescemont	0,50	38,45 Froidefontaine	1,50

On aperçoit à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Communes	Base imposition/population	Population	Produit attendu
Froidefontaine	506,77	475	46 789,00
Lachapelle/Rougemont	255,21	544	23 520,00
Rougemont le Château	156,41	1490	23 139,00
Grosogny	19,63	561	1 551,00
Bourg/Châtelet	-	133	-
Lamadeleine	-	36	-
Riervescemont	-	99	-

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Bessoncourt	2102
2	Novillard	2	Botans	1926
3	Riervescemont	3	Argiesans	1915
8	Grosogny	76	Grosogny	447
100	Cravanche	100	Fontenelle	347
101	Fêche l'Eglise	101	Autrechène	336
102	Bourogne	102	Vellestot	299

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.

Déneigement.....suite !

Dans le précédent bulletin, nous vous faisons part des péripéties procédurières opposant la commune de GROSMAGNY à l'entreprise DI BIAGIO.

Nous vous avons informé du fait que l'entreprise avait engagé 2 procédures, l'une devant le tribunal administratif et l'autre devant le tribunal pénal.

Nous vous avons indiqué que la plainte au pénal avait été classée sans suite et que nous attendions les conclusions du tribunal administratif.

Ces conclusions nous sont parvenues courant de l'année : le tribunal administratif a décidé de débouter l'entreprise DI BIAGIO et a donc jugé parfaitement légale la procédure mise en œuvre par la commune de GROSMAGNY dans cette affaire.

Nous avons évidemment reçu cette décision avec une grande satisfaction, car au-delà du fait que la procédure que nous avons engagée pouvait être considérée comme une faute, la commune aurait dû acquitter des dommages et intérêt importants.

Nous avons assurément mieux à faire avec notre budget.

Optymo à la demande (OAD)

N°Azur 0 810 10 11 90
PRIX APPEL LOCAL

Fonctionnement

Complémentaire des lignes régulières Optymo, OAD est un service qui s'adapte aux besoins de ses usagers. Afin de concevoir l'itinéraire des véhicules le mieux adapté, une réservation est nécessaire au moins une heure à l'avance. Circule toute l'année, du lundi au samedi, de 7h à 20h sauf jours fériés.

En relation avec Belfort et l'agglomération

Ce service propose désormais des horaires réguliers tout au long de la journée. Les horaires de passage à votre arrêt sont préfixés pour permettre la correspondance avec le réseau des lignes régulières Optymo :

Le service OAD est dorénavant ouvert aux habitants de l'agglomération belfortaine désirant se rendre dans une commune du département.

Ce service ne peut être réservé si le trajet est assuré par une ligne régulière.

Ce service n'est pas accessible aux scolaires (collégiens et lycéens) aux heures où ils bénéficient d'un service spécifique de transport scolaire.

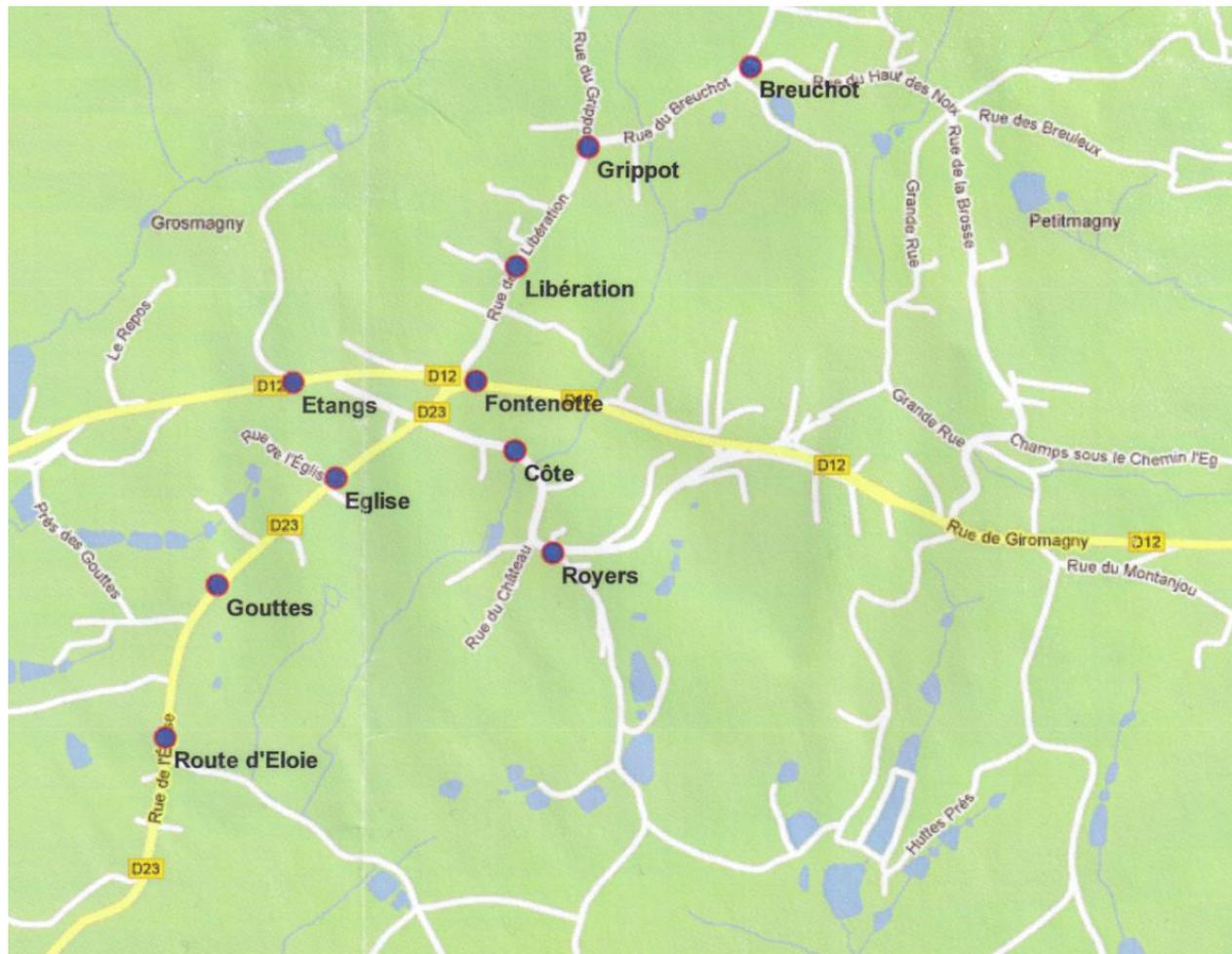
Vers les communes limitrophes

Vous pouvez réserver un déplacement entre **deux arrêts de même couleur** si le trajet n'est pas assuré par une ligne régulière.

Réservation d'un trajet

Contactez le N°Azur 0 810 10 11 90 (prix d'un appel local) au minimum une heure avant votre trajet. Le service de réservation est ouvert du lundi au dimanche, de 6h30 à 22h30.

N'hésitez pas à faire appel à ce service, qui vous sera facturé 2 € le trajet. Sur la commune de GROSMAGNY, nous avons 10 arrêts réservés aux Transports à la Demande et répartis comme suit :



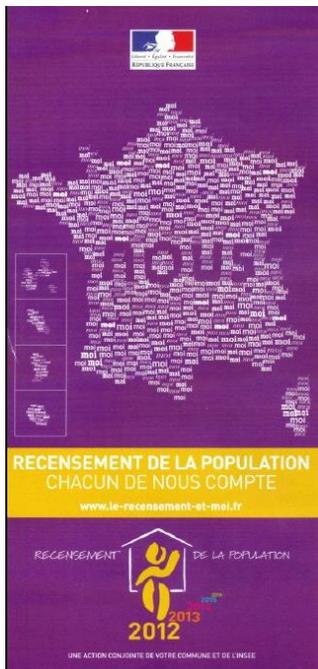
Le WIFIMAX

A notre grand regret, il a été décidé à un niveau régional (SMAU), que la fibre optique ne traverserait pas notre village et que notre seule alternative à l'adsl serait le WIFIMAX.

Depuis quelques semaines, des antennes émettrices ont été installées sur le clocher de notre église. Pour accéder à cette nouvelle technologie, une antenne réceptrice, orientée en direction du clocher, doit être installée, dans un 1^{er} temps, sur le toit de votre maison. Si un obstacle se trouve sur cette trajectoire, il se peut que l'accès au WIFIMAX ne se fasse pas dans des conditions optimales, dans ce cas, l'installateur pourra vous orienter vers un satellite, qui garantit un accès internet d'au moins 2 mégabits.

Aujourd'hui, le fournisseur d'accès au WIFIMAX, qui permet d'obtenir une connexion internet jusqu'à 6 mégas, s'appelle OZONE. Vous trouverez réponses à toutes vos questions sur l'offre commerciale proposée, en appelant depuis un poste fixe le numéro suivant : **0 973 01 1000** (prix d'un appel local).

Recensement 2012



Depuis quelques jours a lieu dans notre commune le recensement.

Il s'agit avant tout de compter notre population, mais le recensement permet également de fournir un certain nombre de données sociologiques sur les individus et les logements.

Les chiffres de population ont une importance primordiale en termes de gestion communale, de finance locale, de réglementation.

De nombreux articles de lois se réfèrent au chiffre de la population issue du recensement.

Parmi les cas d'utilisation des chiffres de population, on peut citer par exemple, le nombre de conseillers municipaux, la détermination du mode de scrutin, la dotation globale de fonctionnement versée par l'état, les plans d'urbanisme, mais aussi la création de certains équipements comme les pharmacies.

Au-delà du simple dénombrement des personnes et des logements, l'exploitation des réponses aux questionnaires fournit des résultats très intéressants sur, par exemple :

- La répartition de la population par âge, sexe, état matrimonial, nationalité, diplôme
- L'emploi, l'activité professionnelle, les modes de transport
- La composition des ménages, les conditions de logement
- Le parc des logements
- Les déplacements

Les résultats sont utiles et nécessaires aux différents pouvoirs publics, pour organiser et prévoir les équipements collectifs et l'habitat.

Avant 2004, les recensements avaient lieu en moyenne tous les 9 ans, et ils concernaient l'ensemble du territoire français. Depuis 2004, un nouveau système a été mis en œuvre : les communes de moins de 10 000 habitants ont été divisées en 5 groupes qui seront recensés successivement en 5 années, à savoir 1 groupe par années. A l'issue des 5 années l'ensemble des communes ont été recensées, le cycle recommence. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les adresses des logements de la commune sont réparties en 5 groupes.

Chaque année un groupe d'adresses est sélectionné et recensé, à l'issue des 5 années, l'ensemble des communes ont été recensées, le cycle recommence.

Cette nouvelle méthode permet de constater l'évolution de la population de manière beaucoup plus continue, de coller beaucoup plus précisément à la réalité en évitant les « à-coups » engendrés par l'ancienne méthode. Vous pouvez prendre connaissance des résultats du recensement 2007 dans le document suivant, et réserver le meilleur accueil à Patricia LAEMLIN qui réalise le recensement de 2012...

Chiffres clés et évolution de la population à GROS MAGNY depuis 1999

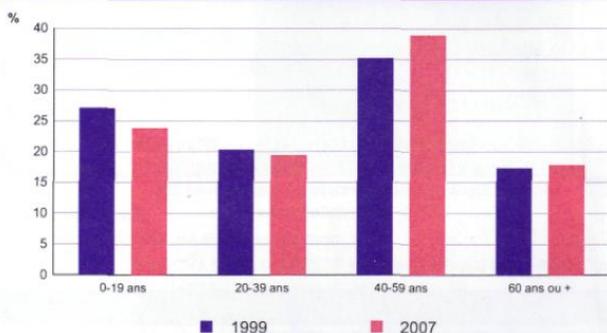
Population

	2007	1999
Population	521	483
Part des hommes (%)	48,4	48,9
Part des femmes (%)	51,6	51,1

Depuis 1999, la population a augmenté de 38 habitants, soit une progression de 7,9%.

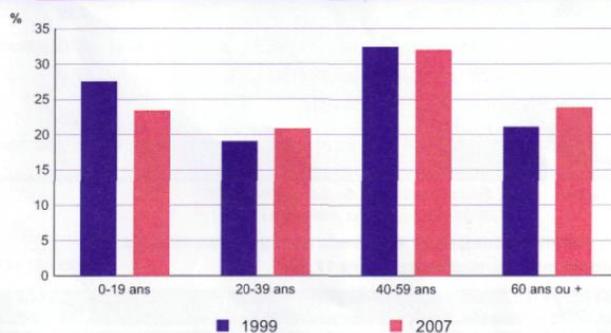
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des hommes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

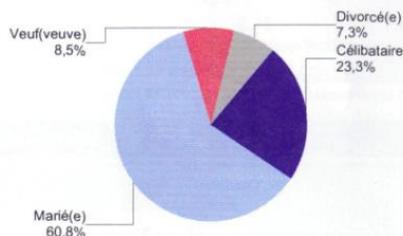
Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Page 9

Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	490
la même région (%)	96,3
la même commune (%)	77,1
le même logement (%)	74,3
une autre région ou à l'étranger (%)	3,7

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Type d'activité

Population active

	2007	1999
Population	521	483
Actifs	256	219
Actifs occupés (%)	45,5	42,7
Chômeurs (%)	3,6	2,7
Inactifs	265	264
Retraités ou pré-retraités (%)	20,9	17,0
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	4,8	10,6
Autres inactifs (%)	25,1	27,1

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	255	219
Population active occupée	236	206
Chômeurs	19	13
Taux d'activité (%)	74,6	66,4
Taux de chômage (%)	7,5	5,9

Composition des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	210	173
Part des ménages d'une personne (%)	21,4	16,8
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	61,9	61,8
Nombre moyen de personnes par ménage	2,5	2,8

Depuis 1999, la commune compte 37 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 21,4%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

	2007	1999
Ensemble des logements	239	203
Résidences principales	210	173
Part dans l'ensemble des logements (%)	87,9	85,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	26	26
Logements vacants	3	4

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

La commune compte 36 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 17,7%.

Parc des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	210	173
dont		
- part des maisons (%)	91,0	98,8
- part des appartements (%)	8,6	1,2

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Caractéristiques des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	210	173
Part des propriétaires (%)	87,1	90,8
Part des locataires (%)	10,5	3,5
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	28,1	31,2
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	16,2	///

Page 10

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Ancienneté d'emménagement

	2007
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	20,5
- de 5 à 9 ans (%)	18,6
- 10 ans ou plus (%)	61,0
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	20

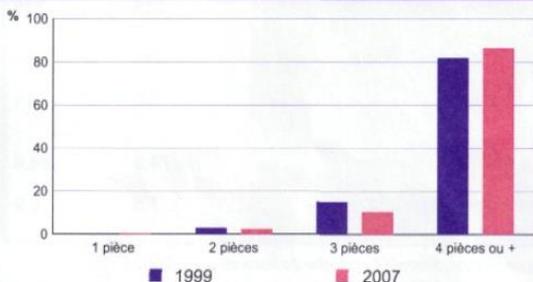
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Équipement des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	210	173
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	98,6	96,5
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	93,8	93,1

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Nombre de pièces des résidences principales



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Nombre moyen de pièces

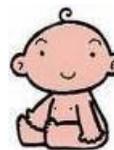
	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	5,0	5,0
Nombre moyen de pièces par maison	5,2	5,1
Nombre moyen de pièces par appartement	3,9	3,5

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

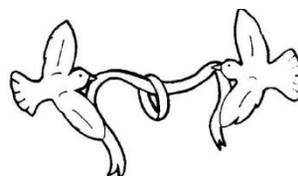
NAISSANCES

Timoté HEINRICH, le 1^{er} janvier
Laurent Gérard Andrés WALTER, le 30 janvier
Neyla TEFFAHI, le 3 avril
Julie Nicole Solange PIDANCIER, le 11 mai
Thibault Lénny LANGLOIS, le 4 juillet
Nathanaël Yann DRIAN, le 30 août
Mathieu Guy Raymond LEIMBACHER-GIRARDEY, le 2 septembre
Pacôme PELTIER, le 8 septembre
Régis Édouard Allan JEANNOT, le 27 octobre



MARIAGE

Rémi Jean-Noël BRIOIS
et Julie Catherine Frédérique PAPILLARD, le 13 août



DÉCÈS

Danielle Annie MELLIERE épouse LAMBOLEZ, le 26 février
Marcelle CRIMPET épouse PERREZ, le 28 mars
Georges Alfred MOUGIN, le 20 mai
Roger Ferdinand ANDREOLETTI, le 4 juillet
Denis Jean-Louis LANCIN, le 25 juillet
Colette Thérèse Suzanne MEUNIER, le 30 juillet
Aline PETITJEAN veuve BARBERET, le 4 août
Charles Maria Joseph FROSSARD, le 11 septembre

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Maria Monique BARBERET épouse KUNDIG, le 13 août
Lucienne Thérèse PRONGUE épouse JARDOT, le 5 novembre

Travaux réalisés

Travaux de voirie :

- Enfouissement de la moyenne tension & participation au déplacement d'un transformateur ERDF ;
- Rue de l'Eglise, lampadaires d'éclairage public, enfouissement des réseaux électriques & télécom tranche 2010/2011 ;
- Amélioration de l'éclairage public Rue de la Libération & du Grippet.



113.692 € TTC – SIAGEP



Arrêt de bus avant...

- Reprise complète du revêtement routier de la Rue de la Libération & du Grippet
- Refait sous garantie – Sté STPI**



La Rue de l'Eglise avant...



- Rue de l'Eglise, busage des fossés & aménagement de trottoirs 2^{ème} tranche 2011

- Aménagement d'arrêts de bus aux normes pour accès handicapés

182.959 € TTC – TROMMENSCHLAGER



...Arrêt de bus après



Travaux réalisés (suite)



...La Rue de l'Eglise après

Cimetière :

- Réparation du portail et pose de rampes au cimetière : **1.961 € TTC** – Sté Serrurerie valdoyenne

Ecole primaire :

- Réparation du préau de l'école primaire : **193 € TTC** – Sté OBRECHT

Bois & forêts :

- Programme annuel : **3.588,86 € TTC** – ONF
- Entretien bois et forêts : **3.601,03 € TTC** – ONF

Réseaux :

- Entretien des lampes de rues :
612,95 € TTC – Sté DEMUTELEC
401,86 € TTC – Sté BAUMGARTNER

- Entretien & réparations de poteaux d'incendie : **2.247,19 € TTC** – Syndicat des Eaux de GIROMAGNY

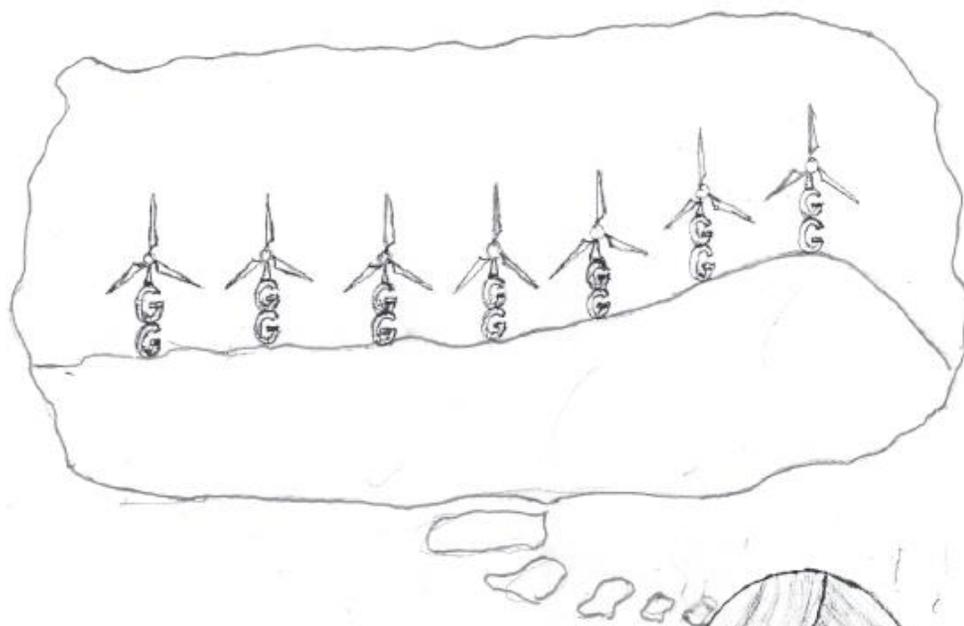
Divers :

- Achat d'outillage thermique pour l'agent communal (débroussailleuse + souffleur) :
1.169,01 € TTC – LACOUR

Remarques :

- *Toutes les grosses opérations énoncées ci-dessus, ont été réalisées en autofinancement donc sans nouvel emprunt*
- *Notons également que tous les travaux de déneigement, de tonte, d'élagage et d'entretien des bâtiments communaux sont réalisés tout au long de l'année par notre agent communal.*

Eoliennes... encore et toujours !



Deux années ont passé depuis que nous avons découvert le projet du Président de la Communauté consistant à implanter un parc éolien sur le Fayé. Rappelez-vous : c'était le 25 novembre 2009 exactement que le cabinet OPALE, missionné par le Président de la Communauté, présentait son étude de préfaisabilité. Rappelez vous, en dernière page de l'étude figurait le planning ZDE.



- Février 2010 ► étude de faisabilité détaillée ZDE
- Février 2010 ► réunion des élus communaux et intercommunaux, choix des élus
- Mars 2010 ► délibération 1 des communes concernées, accord sur ZDE sur leur territoire, rédaction du dossier ZDE
 - délibération 2 : Communauté de Communes, validation des périmètres final.
- Avril 2010 ► livraison du dossier en Communauté de Communes
- Mai 2010 ► réunions publiques
- Juin 2010 ► délibération 3 : Communauté de Communes, mandat au Président pour dépôt du dossier en Préfecture.

Opale et le Président de la Communauté avaient imaginé qu'en 6 mois tout pouvait être bouclé, vous ne rêvez pas, ce document était bel et bien dans ces termes. Et ceci bien entendu, sans qu'aucun mandat n'ait été confié par les Communes à la Communauté, sans même que ces communes aient été informées du projet ; et sans même qu'elles en aient euvent.

Au regard de ce planning, on peut raisonnablement penser que si rien n'avait enrayer le processus, les machines tourneraient sur le Fayé. Grâce à une stratégie réfléchie et déterminée, nous avons réussi à suspendre la réalisation de ce funeste projet.

A voir le calme régnant à ce sujet depuis plusieurs mois, on pourrait penser que tout danger est définitivement écarté, il n'en est rien.

Depuis le Grenelle 2, toute implantation d'éoliennes ne peut se faire que dans le cadre d'un schéma régional de développement de l'éolien. Ce schéma est élaboré sous l'autorité conjointe de la Préfecture de région et de la Région Franche-Comté. Ainsi, l'ensemble de la région est étudiée, on y recense toutes les contraintes connues : les servitudes aéronautiques militaires, les servitudes liées aux radars civils, les servitudes liées aux reliefs, celles liées à la protection des paysages et du patrimoine, celles liées aux enjeux ornithologiques.....etc.

Or il se trouve que ces diverses études ont abouti à placer le Fayé en zone à contrainte rédhibitoire. Dit autrement, cela signifie qu'il est tout simplement impossible d'implanter des éoliennes là-haut. Les enjeux ornithologiques en étant la cause essentielle.

Nous pourrions vous dire, l'affaire est pliée, nous sommes tranquilles, Hé bien non ! L'élaboration du schéma n'est pas terminée, des réunions continuent à avoir lieu et précisément l'une d'elle s'est tenue le 25 novembre dernier à l'hôtel de Région, et ce jour là, il y avait du monde pour argumenter et tenter de faire disparaître cette « satanée » zone à contrainte rédhibitoire du Fayé. On pouvait y rencontrer les gens d'Opale, les représentants nationaux des syndicats de développement de l'éolien..... et notre « ayatollah » de la défense de l'environnement sous-vosgien : notre Président de Communauté.

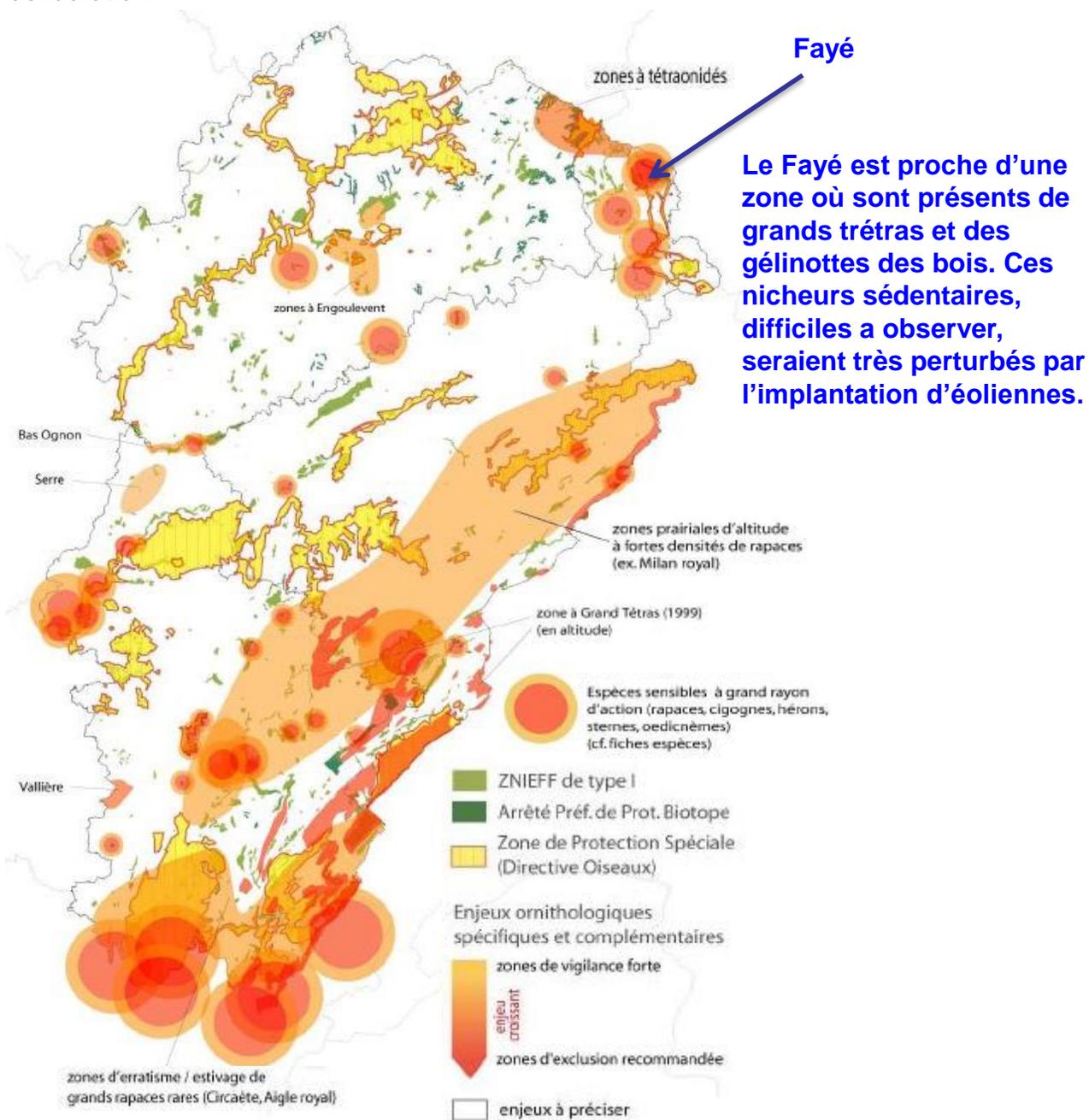
La seule présence de ces lobbies à une réunion d'étude sur le schéma de développement de l'éolien, peut légitimement susciter une grande inquiétude sur la méthode. La présence à leur côté du Président de la Communauté a, elle, de quoi provoquer d'autres interrogations, lui qui dans un récent article se disait défenseur de l'environnement, n'hésite pas à se joindre à ceux qui n'espèrent qu'une chose, voir disparaître l'interdiction qui leur est faite de détruire notre environnement.

Ce jour-là dans sa plaidoirie, notre Président était très en colère contre les oiseaux, briseurs de rêves, nous en faisons partie. Il nous a été rapporté que, s'adressant aux personnes présentes, il aurait terminé son intervention en souhaitant « qu'on lui rende l'espoir »..... quel programme !

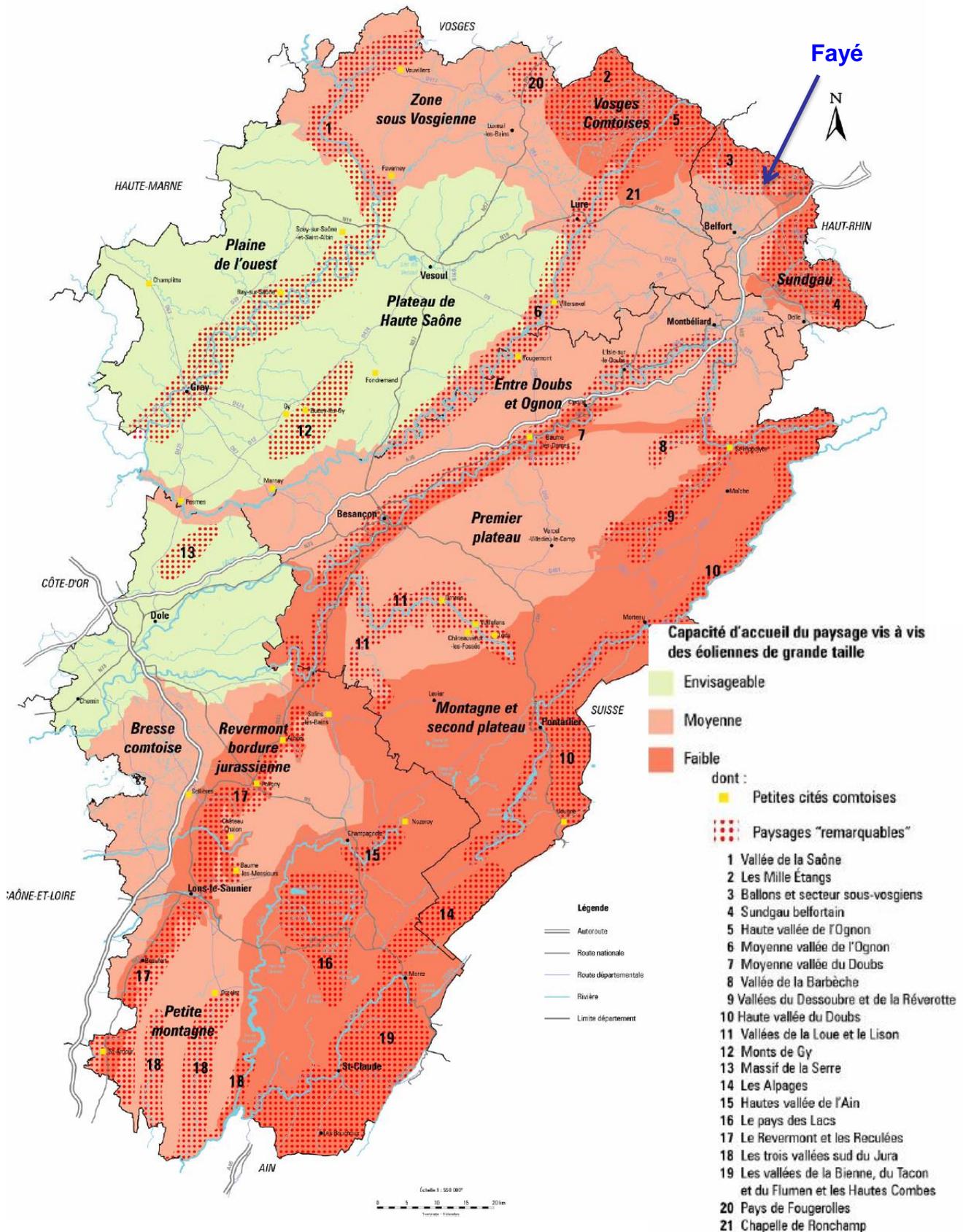
Vous pouvez le constater, une fois encore, dans cette affaire, ce n'est pas du côté des constructeurs d'éoliennes que viendra le moindre souci de respect de l'environnement. Les techniciens spécialisés qui ont élaboré les cartes sur lesquelles se trouve une zone à contrainte rédhibitoire sont à leurs yeux des incapables, des empêcheurs de tourner en rond.

Le malheur qui nous guette, c'est qu'une fois encore, ce soit le Fric qui l'emporte.

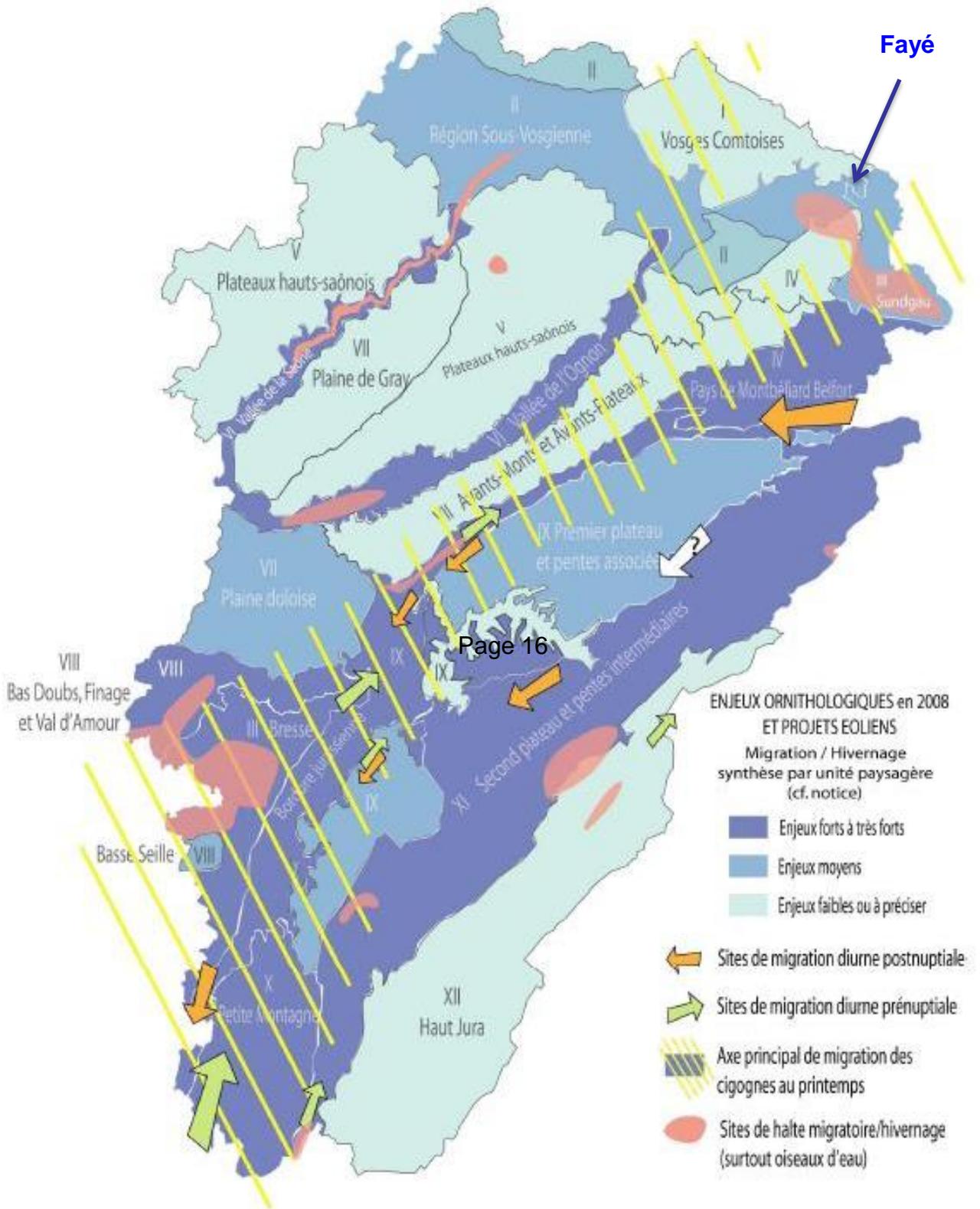
P.S. : à ce jour, plusieurs communes se sont prononcées contre les éoliennes sur le Fayé et sur la tête aux Moines : GROSMAGNY, PETITMAGNY, ANJOUTEY, ROUGEMONT, BOURG-SOUS-CHATELET, SAINT-GERMAIN et ROUGEGOUTTE ont pris une délibération. VESCEMONT s'est prononcé contre à l'unanimité sans prendre de délibération.



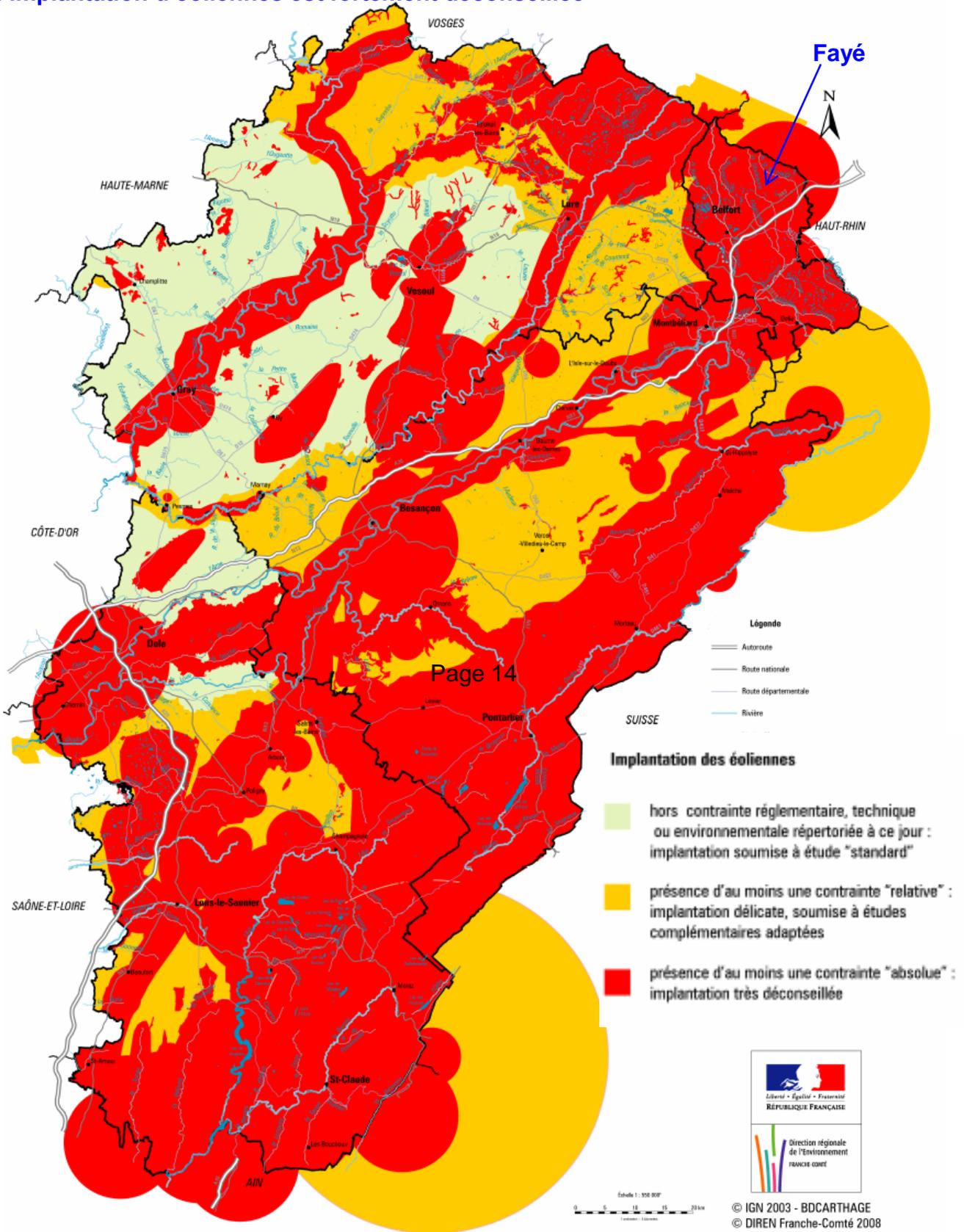
Avec cette carte , le Fayé est classé zone de paysages « remarquables » donc la capacité à accueillir un parc éolien est faible



Sur cette carte , le Fayé est une zone de migration des cigognes donc l'implantation d'éolienne est risquée



Carte montrant que le Fayé se trouve en zone à contrainte rédhibitoire donc l'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée



Adieu Madame...

Berthe Chapuis nous a donc quitté le 16 novembre 2011.

Pour ceux d'entre nous, ceux qui avaient eu la chance de bénéficier de son enseignement, elle était restée beaucoup plus qu'une simple concitoyenne, et malgré sa longue retraite, elle demeurait présente dans nos pensées.

Directrice de l'école élémentaire de 1946 à 1975, elle a vu défiler dans sa classe plusieurs générations d'élèves,... les enfants ... d'anciens élèves, mariés et installés dans le village.



Les petits chétifs, les grands durs, qui n'hésitaient pas à se rendre à l'école, les poches bourrées de morceaux de chaîne en prévision des bagarres de sortie.

Les écoliers les plus âgés avaient quatorze ... quinze ans et n'étaient pas spécialement des « tendres ».

La classe d'une quarantaine d'élèves était composée de 4 cours, les plus grands préparant évidemment leur certificat de fin d'études, le célèbre « CERTIF ».

Ceux-ci bénéficiaient d'un entraînement spécialement adapté. Madame Chapuis avait à cœur de bien préparer ses champions, intellectuellement et physiquement, il n'y avait pas de temps perdu ; ainsi, avant l'entrée en cours, pendant les récréations, on s'entraînait dur.

La petite rue derrière l'école servait de terrain d'entraînement, on y courait le 60 mètres, on y lançait le poids que Madame Chapuis avait fait fabriquer à la fonderie CANDA de ROUGE-GOUTTE. On apprenait la technique du saut en hauteur, et l'on grimpait à la corde. Celle-ci était attachée, mais oui, à une branche du tilleul.

C'était un temps où quand on n'avait pas compris une leçon ou quand on avait fait une bêtise, on était en retenue.



Et les résultats étaient au rendez-vous comme le montrait cette lettre de l'inspection académique la félicitant pour la réussite de ses élèves au certificat d'études, parmi les meilleurs de l'académie, et surtout comparables à ceux des élèves des classes à un seul cour de la ville de Belfort.

Madame Chapuis a toujours fait preuve de très grandes qualités professionnelles. A côté ou en parallèle à cela, elle a toujours eu à cœur de se mettre au service des autres et d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice. Citons par exemple son engagement dans la 1^{ère} armée française, durant la guerre, son adhésion au parti socialiste au côté de Raymond Forni et de Jean-Pierre Chevènement, ou le travail qu'elle a longtemps accompli au sein de la fraternité des malades.

Madame Chapuis avait été également conseillère municipale et 2^{ème} adjoint durant un mandat.

Pour nombre d'entre nous, Madame Chapuis était autre chose que notre ancienne maîtresse, elle était restée une sorte de seconde mère, sa seule présence constituant pour nous une espèce de protection morale, et c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons vu la maladie l'envahir pour finalement l'emporter.

Merci Madame Chapuis.



L'apiculture à GROS MAGNY

Si, comme le disait Einstein, l'abeille venait à disparaître, l'homme n'aurait que quelques années à vivre.

Heureusement, notre village, grâce à 5 ou 6 apiculteurs amateurs, tente de lutter contre cette prédiction malgré toutes les difficultés liées à l'apiculture qu'elle soit amateur ou professionnelle.

Chacun connaît les dégâts causés aux ruches par l'emploi d'insecticides et de pesticides surtout en période de floraison ; l'emploi de produits phytosanitaires est un fléau pour nos abeilles, et en particulier sur les fleurs des arbres fruitiers et cultures du jardin. Si vraiment, le traitement s'avère nécessaire, mieux vaut attendre la fin de la floraison.

Il existe une grande variété de produits biologiques inoffensifs pour celles-ci mais très efficaces contre pucerons, chenilles et maladies diverses (purin d'ortie, de prêle ou de consoude, savon noir, etc...). l'usage de produits chimiques pour traiter et désherber est un fléau pour les nappes phréatiques, la pollution de l'air et la santé de l'homme.

Même si notre village est protégé des grandes zones agricoles à production intensive et de ce fait des traitements insecticides et pesticides qui y sont associés, il existe malgré tout d'autres problèmes qui ruinent nos efforts : le frelon asiatique qui se rapproche de nous d'année en année est un souci en devenir.

Ce qui contribue également à l'effondrement de nos ruchers est le manque de nourriture et sa diversité.

Après la floraison qui fait la miellée et qui se termine ici avec les tilleuls et les châtaigniers, il faut donner à nos abeilles des moyens de subsistance.

Chacun peut, dans son jardin, dans une jardinière, sur un balcon, semer des fleurs mellifères comme la phacélie, marguerite, coquelicot, réséda, centaurée, lotier, sainfoin, souci et trèfle. Une jachère fleurie mellifère sera d'un très bel effet et fournira jusqu'à l'automne, le couvert à nos chères butineuses.



Protégeons nos abeilles...

La fauche tardive dans un recoin du jardin ou du verger permet aux fleurs sauvages de coloniser l'espace et apporte aux insectes le pollen et le nectar indispensables pour garder une ruche forte.

Retrouvons la biodiversité nécessaire pour rétablir l'équilibre alimentaire de nos ruchers, nous permettant entre autre, d'avoir des fruits en qualité et quantité.

Le monument de la Croix des Mobiles de 1870

Bon nombre d'entre vous ne savent même pas qu'il existe, mis à part les plus anciens. Longtemps abandonné, et oublié au fond d'une propriété privée, ce monument ne ressemblait plus qu'à un bloc de grès recouvert de mousse, masquant ainsi toutes ses inscriptions et ne permettant plus de l'identifier.

A l'initiative du Souvenir Français, de la commune, et avec l'accord du propriétaire des lieux, la décision a été prise de retirer l'édifice, afin de le restaurer, pour le réimplanter sur une plate-forme en domaine public, rue des Genêts, respectant ainsi le lieu où périrent aux combats contre les Prussiens en 1870 de très jeunes et héroïques soldats.

Bien que le temps soit passé, ce monument fait partie de notre patrimoine, il nous rappelle que nous devons toujours avoir envers ces combattants un devoir de mémoire et de profonde reconnaissance.

Nous vous invitons à découvrir, dans ce bulletin municipal, le récit meurtrier et sanglant de cette bataille, qui a eu lieu sur notre commune.



Financement de l'opération :

- Déplacement et restauration du monument à la charge du **Souvenir Français : 3.000.00 €**
- Aménagement d'une plate-forme et d'une barrière à la charge de la **Commune : 7.425.36 € moins 3.000,00 € de subventions parlementaires soit : 4.425.36 €**

Le récit du combat de GROSMAGNY

Le combat de GROSMAGNY, le 2 novembre 1870, est un épisode dans les manœuvres de l'armée prussienne visant à prendre la place forte de BELFORT.

Le récit qu'en fait Octave CHEVALIER dans un numéro de la Société d'Emulation constitue l'implication historique de l'édification du calvaire de la Croix des Mobiles, du monument de l'Abbé MICLO et du monument MOREL.

« A la fin du mois d'Octobre 1870, les Allemands étant maîtres de STRASBOURG et de toutes les places de l'Alsace, sauf NEUF-BRISACH et BELFORT, le Maréchal de MOLTKE, craignant que cette dernière ville ne devint un point de concentration pour la naissante armée des Vosges, donna l'ordre au Général de TRESKOW, commandant la réserve de l'Armée du Rhin, de l'investir avec la première division de cette réserve.

Le 1^{er} Novembre 1870, l'Armée allemande, évaluée à 15.000 hommes, s'avancait sur BELFORT en deux corps, dont l'un longeait le Jura et l'autre le pied des Vosges.

Ce dernier arrivait ce jour-là à SENTHEIM et se mettait en marche le lendemain, par la route de LAUW, ROUGEMONT, ETUEFFONT-HAUT et GROSMAGNY, se dirigeant sur GIROMAGNY, pour encercler BELFORT par le Nord.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, le premier Bataillon des Mobiles de la Haute-Saône, commandé par le Commandant Henri PETITGUYOT de GRAY, cantonné à GIROMAGNY, reçut l'ordre de se porter sur les hauteurs de GROSMAGNY et de défendre le passage, après avoir fait sauter la route dont les chambres de mines du mur de soutènement avaient été garnies les jours précédents.

Les compagnies de garde nationale sédentaire de LACHAPPELLE-SOUS-CHAUX, GIROMAGNY, CHAUX, LEPUIX, ROUGEGOUTTE, quoique formées depuis peu de temps, mal exercées, et surtout mal armées, se joignent au Bataillon des Mobiles et s'avancent vers l'ennemi. Les mobiles garnissent les hauteurs de GROSMAGNY et les sédentaires, un peu surexcités par les rafraîchissements pris en route, vont jusqu'au-delà de ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU, au lieu-dit, le Champ-des-Fourches où ils reçoivent le premier choc de l'avant-garde ennemie. Peu nombreux, et engagés sans ordre ni précautions, ils furent bientôt dispersés et s'éparpillèrent dans les taillis voisins, où l'ennemi dirigea une vive fusillade et lança quelques obus. Dix-sept hommes, dont deux officiers, la plupart pères de famille, furent tués. Les blessés qui n'avaient pu fuir, entre autres le Lieutenant GEHIN et le Sergent FRUND, furent achevés.

Vers 11h du matin, l'armée ennemie arrivait à PETITMAGNY et se dirigeait sur le village de GROSMAGNY, dont les hauteurs étaient occupées par les Mobiles de la Haute-Saône, au nombre de 600 environ. Outre cette faiblesse numérique, ils n'avaient ni cavalerie, ni canons ; leur arme était le lourd et incommode fusil à tabatière. Des officiers courageux, mais inexpérimentés, les commandaient.

Ils n'avaient pas eu le temps de construire ou de creuser des retranchements ; de plus, il fut impossible de faire sauter la route, les pluies ayant inondé les fourneaux.

Dès que l'ennemi apparut la fusillade s'engagea des 2 côtés. Les Prussiens établirent une batterie sur les hauteurs près d'ETUEFFONT. La canonnade dura 1 heure sans faire beaucoup de mal à nos soldats, mais incendia 5 maisons du village de GROSMAGNY.

Les Mobiles résistèrent courageusement durant 2 heures, mais furent obligés de céder le terrain avant même que leurs fusils à courte portée aient pu causer le moindre mal à l'ennemi. L'infanterie prussienne se ruait vers le centre, l'aile gauche de la petite troupe était débordée par une colonne ennemie, qui ayant contourné le pied de la montagne du « Fayé » s'était avancée sur le village, et contre laquelle ne s'opposaient que quelques escouades de réserve envoyées en grande hâte. Sur la droite, les communications étaient menacées, même en partie coupées : il fallut céder.

Les Mobiles battirent en retraite sur BELFORT, laissant sur le champ de bataille 27 morts et 17 blessés. Cette résistance avait exaspéré les Prussiens. Leur colère ne connut plus de borne lorsqu'ils aperçurent, mêlés à nos soldats, quelques habitants de GROSMAGNY, qui n'avaient pas voulu laisser aux Mobiles seuls, l'honneur et le danger de défendre leur village.



Des blessés sont achevés ; l'Abbé MICLO vicaire à ETUEFFONT-HAUT, qui avait été forcé, ainsi que Monsieur le Curé LACREUSE, de marcher en tête de la colonne ennemie, fut frappé mortellement sur le terrain du combat, où il prêtait secours aux blessés, par un officier prussien, qui déchargeât sur lui un coup de revolver. Un autre coup de feu fut tiré par le même forcené sur le curé, qui évita la balle en se jetant brusquement de côté.

Le combat avait cessé et le bataillon avait fait retraite. De nos malheureux Mobiles, il ne restait que des blessés et des morts.

C'est à ce moment qu'on vit s'avancer dans le village de GROSMAGNY un convoi de quelques voitures chargées de paille et de matelas venant pour relever les blessés. Seul, précédant le convoi, marchait d'un pas assuré, un homme d'une cinquantaine d'années. Son visage reflétait une grande bonté et une bonhomie, mais les yeux vifs, au regard droit et pénétrant, révélaient le courage et la résolution.

C'était Monsieur Louis BOIGEOL, Maire de Giromagny qui, dès les premiers coups de canon, en compagnie de Messieurs HENRY, LANDE, PAUR, l'Abbé CLAUDE et le Docteur BENOIT, étaient partis en hâte pour GROSMAGNY avec quelques voitures, afin de ramener les blessés.

Arrêté dans le village par les Prussiens, injurié, menacé, il ne semblait pas ému. Aux Prussiens qui l'entourent, il se contente de répondre dans leur langue qui lui était familière : « je suis le Maire de la ville voisine, je viens secourir les blessés... Laissez-moi passer ! »

Surpris de ce simple courage, les officiers prussiens autorisent Monsieur BOIGEOL et ses compagnons à relever les blessés. Une des voitures se chargea de reconduire à ETUEFFONT-HAUT l'Abbé MICLO. Atteint d'une balle à l'abdomen, sa blessure se compliqua de péritonite et le digne prêtre devait succomber le 15 novembre dans sa cure d'ETUEFFONT-HAUT, après une lente agonie.

Presque tous les blessés étaient gravement atteints et avaient été jetés sur la paille dans 2 maisons voisines du lieu du combat. Les moyens de transport étant insuffisants, 3 habitants de GROSMAGNY prêtèrent leurs attelages de vaches et les blessés furent installés aussi bien que possible sur les charrettes, après des pansements provisoires. Le convoi se mis en route pour GIROMAGNY. Arrivé devant la maison commune de GROSMAGNY, il fut signifié à Monsieur BOIGEOL et à ses compagnons, qu'ils ne pouvaient se rendre à GIROMAGNY, mais seulement en arrière des localités occupées par les troupes allemandes. Le village de GROSMAGNY était entièrement occupé par les soldats ennemis, il leur fut impossible de trouver ni une maison, ni une grange ou une écurie pour déposer les malheureux blessés. Partout, soldats et officiers prussiens les éconduisaient dédaigneusement ; leur insistance, soit à aller à GIROMAGNY, soit à obtenir une installation dans le village même se heurtèrent pendant plus de 2 heures aux refus obstinés des Allemands. Pendant ce temps, 2 malheureux blessés expirèrent sur la paille des charrettes.

Ils durent se résigner à les conduire en arrière à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT où, après mille temps d'arrêt à chaque poste ennemi échelonné le long de la route, le triste convoi arriva vers 2 heures du matin. Là, on put, à force d'insistance, improviser une installation dans la maison d'école, les Prussiens ayant déjà disposé du collège. Les blessés trouvèrent dans ce village des soins dévoués de la part de la population et du médecin de MASEVAUX.

Un de ceux qui avaient accompagné les blessés alla prendre des nouvelles de ses parents à NIEDERBRUCK. Il fut très surpris de trouver à MASEVAUX l'état-major d'un bataillon de francs-tireurs qui ne s'étaient pas montrés de toute la journée et qui délibéraient anxieusement sur la manière dont ils allaient se tirer de leur situation. Ils eurent l'adresse de filer par les hauteurs boisées et de gagner les rives du Doubs, sans rencontrer d'obstacles. Cette fuite des francs-tireurs connue des Prussiens, valut aux Giromagniens la menace du bombardement et du pillage pendant toute la journée du dimanche qui suivit l'arrivée des Prussiens dans la ville : deux batteries d'artillerie restèrent braquées à l'entrée de GIROMAGNY et de ROUGEGOUTTE.

Le lendemain, les sauveteurs apprirent que d'autres blessés s'étaient réfugiés dans la partie supérieure du village de GROSMAGNY ou dans des maisons isolées. Ils allèrent les chercher et purent cette fois les amener à GIROMAGNY et les placer tant à l'ambulance de Saint Pierre qu'à celle de Monsieur BOIGEOL, que son humanité prévoyante avait fait installer près de sa demeure. Une trentaine de Mobiles de la Haute-Saône et de gardes sédentaires y furent soignés et arrachés à la mort.

Mais leurs épreuves n'étaient pas finies. L'ennemi renforçait et élargissait les lignes. L'investissement de BELFORT était complet. Les troupes prussiennes installaient leurs dépôts et leurs cantonnements de troupes de siège à GIROMAGNY. Déjà les malheureux blessés voyaient apparaître l'éventualité de la captivité. Aussitôt les moins grièvement atteints sont évacués dans la montagne ou sur de lointains villages. Mais pour les autres, après quelques jours de l'installation des Prussiens dans la ville, prières, supplications, appels à la pitié, à l'humanité, à la solidarité entre soldats, tout fut inutile. Il fallut opérer le transfert des blessés à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT où, à l'intérieur de leurs lignes, les Prussiens avaient établi les ambulances de l'armée assiégeante.

C'était une nouvelle étape pour les blessés vers une dure captivité ; pour quelques-uns vers la mort. Entre une double haie de cavaliers prussiens, les chariots sur lesquels étaient étendus les Mobiles quittèrent l'ambulance de Saint-Pierre, traînés par de lourds chevaux de charrue réquisitionnés. Le convoi qui marchait lentement, mit plusieurs heures pour arriver à destination, après avoir traversé les villages mornes et désolés sous la neige. Tout était silence et tristesse, on aurait cru voir un convoi funèbre ; les paysans se découvraient et les femmes, s'efforçant de retenir leurs larmes, se signaient au passage.

Monsieur BOIGEOL, dominant son émotion, prodiguait les encouragements et les consolations. Et, en effet, il ne s'est pas écoulé une semaine qu'il n'allât à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT porter à ses chers blessés, avec des secours, le réconfort de sa présence. Si d'autres misères le retenaient à GIROMAGNY, les blessés prisonniers voyaient arriver à sa place l'un de ses collaborateurs en bonté et en abnégation. C'était Monsieur le Docteur BENOIT, dont le généreux dévouement ne s'est pas démenti un instant pendant ces tristes journées et au cours de la terrible épidémie de variole qui fit 24 morts à GROSMAGNY, 25 à GIROMAGNY, de novembre 1870 à mars 1871. C'était aussi Monsieur le Pasteur ABT qui jusqu'à sa mort survenue en 1901, consacra sa verte vieillesse aux malades et aux déshérités.

A l'ambulance, un seul mobile est resté : c'était le Sergent Louis MAY qui, âgé de 18 ans en 1870, s'était engagé volontairement dans les Mobiles de la Haute-Saône, où il avait été rejoindre ses 2 frères âgés de 21 et 25 ans. Le premier fut blessé lui aussi au cours du combat de GROSMAGNY d'un coup de feu à l'épaule gauche ; presque évanoui sur le champ de bataille, il fut entièrement dépouillé et fit le mort pour ne pas être achevé. La blessure du Sergent MAY, aggravée d'hémorragies répétées mettait ses jours en danger.

Son transfert par la route aurait été pour lui un arrêt de mort, il put rester aux bons soins du Docteur BENOIT. La générosité allemande devait être de courte durée. Chaque matin, un grand diable de médecin prussien à la barbiche rouge et aux lunettes d'or assistait au pansement. Chaque matin, le Docteur BENOIT lui démontrait l'impossibilité de transporter un homme en pareil état. Mais un jour vint où la discussion fut plus vive et avant même qu'on lui eut traduit le résultat, l'infortuné mobile était fixé : il devait rejoindre ses camarades. « Vous pouvez le soigner encore 2 jours », avait déclaré le major prussien, « après, nous l'emmenons. Nous n'allons pas laisser un poste de 12 hommes pour garder un blessé ».

Le soir du 2^{ème} jour, brusquement, la neige, comme il arrive souvent dans les contrées vosgiennes, vint tomber à gros flocons. En quelques heures, une couche épaisse et blanche couvrait le sol. Les Prussiens étaient restés dans leur cantonnement. Alors près du blessé survient à la dérobée celui qui l'avait une première fois sauvé, Monsieur BOIGEOL, qui ne voulait pas qu'on conduise à la mort son dernier Mobile, le cacha dans sa demeure où il le fit soigner jusqu'à son rétablissement et son départ pour son village haut-saônois.

Les morts du combat de GROSMAGNY furent enterrés dans une fosse commune au cimetière du village. 19 cadavres purent être identifiés, 4 autres restèrent inconnus. L'une des victimes était le Lieutenant Alfred MOREL, d'une riche famille de GRAY. Quelques années après la guerre de 1870, cette famille fit ériger un calvaire à l'endroit même où il tomba. La « Croix des Mobiles » comme est dénommé ce calvaire se dresse au sommet de la colline dominant GROSMAGNY et au bord d'une ancienne carrière proche de la route d'ETUEFFONT.

Sur le cube de pierre formant socle se lit l'inscription suivante : « Sur ce champ de bataille coula héroïquement le sang généreux et patriotique d'Alfred MOREL de GRAY, le 2 novembre 1870. Sa pieuse mère par Jésus-Christ le rend à Dieu dont elle l'avait reçu. Amen ».



Sur le fût de pierre que surmonte la Croix portant à sa partie supérieure un obus cannelé (visible sur l'ancien monument cf p. 23, mais trop abimé pour être conservé sur la nouvelle Croix des Mobiles) de 1870, sont gravés ces mots :

« Passe voyageur –
« Félicite les morts,
« Plains les vivants
« Prie pour nous
« Admire et tais-toi ».

A l'entrée du village fut érigé en 1895 un monument pour commémorer le souvenir de l'Abbé MICLO. Le meurtre de ce prêtre est figuré sur un large bas-relief de bronze. Trois Prussiens menacent les deux abbés de leurs armes, un autre à cheval braque sur eux un revolver.



C'est au cimetière de GROSMAGNY que se trouve le monument élevé par Madame MOREL née PERRON de GRAY et sa famille à la mémoire du Capitaine MOREL et ses 23 compagnons d'armes.



Sur les plaques de marbre du piédestal que surmonte un haut obélisque et une croix de marbre, sont gravés ces lignes :

« Une mère éplorée à son fils, à la mémoire de leur fils et frère Pierre-Alfred MOREL, Lieutenant de la Garde Mobile du 1^{er} Bataillon de la Haute-Saône, 4^e Compagnie, tué à l'ennemi au combat de GROSMAGNY sous BELFORT, le 2 novembre 1870. Sous ce même mausolée reposent 23 de ces compagnons d'armes, tous dépouillés comme lui et victimes de cette malheureuse guerre ».

Les noms de 19 Mobiles sont inscrits sur les autres faces du monument ; ce sont :

GERARD Eugène d'ANCIER, 21 ans ; GLORGET Charles de MONTBOILLON, 24 ans ; LEPAGET Joseph d'Arc, 24 ans ; MAGNERAS François de BEAUJEU, 24 ans ; NOLY Claude de CONFRACOURT, 24 ans ; BRIQUET Nicolas de CHARENTENAY, 24 ans ; RENAUD Jean de FRETIGNEY, 24 ans ; ROUSSEL Jacques de GRAY, 24 ans ; THEVENOT Charles de SEVEUX, 24 ans ; BERGEROT Jean d'APS, 30 ans ; BARROY Charles de SEVEUX, 23 ans ; BLANDIN Louis de VELLEXON, 22 ans ; BUTEY Charles de MONT-ST-LEGER, 21 ans ; COLLINET Charles de FLEUREY-LES-LAVONCOURT, 22 ans ; COUTREY Léopold des SEPT-FONTAINES, 23 ans ; DEMAY Louis de GRAY, 23 ans ; DUMONT Armand de FRESNE-ST-MAMES, 24 ans ; FAVET Pierre de VELLEXON, 23 ans ; FAUCHOT Auguste de SEVEUX, 22 ans.

Le combat de GROSMAGNY qui coûta la vie à ces jeunes « moblots » de la Haute-Saône fut l'engagement le plus meurtrier de l'investissement de BELFORT et un digne prélude à la courageuse défense de cette place. Malgré leur jeunesse, l'improvisation de leur formation et de leur armement, les Mobiles de 1870 tombés à GROSMAGNY ont droit à notre souvenir.

Leur bon vouloir était égal à celui des troupes régulières et leur amour de la patrie ne pouvait être mis en cause.

Nos jeunes gens ne doivent pas parcourir ce champ de lutte et passer devant ces monuments du souvenir avec l'indifférence de l'ignorant. Ils doivent savoir.

Que ce récit leur rappelle le souvenir de leurs anciens qui défendirent, avec leur jeunesse, le Pays Belfortain et les « Marches de l'Est ».

Octave CHEVALIER